



PROCES VERBAL

Conseil municipal du 14 mars 2024

Date de convocation : 07/03/2024

Date d'affichage : 08/03/2024

Conseillers en exercice : 15

Conseillers Présents : 11

Quorum : 8

Votants : 14 dont 3 pouvoirs

L'an deux mil vingt-quatre, le quatorze mars à 18 h 30, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Didier TORCHÉ, Maire.

Etaient présents : Didier TORCHÉ, Audrey CRUCHET-GIRARD, Jean-Claude GOUHIER, Pierrick BERRIGUIOT, Yves BLIN, Gérard CHAUVEL, Olivier CHEVEE, Julie COURTEMANCHE, Michel GERVAIS, Estelle PIAU, Sabine RENVOIZÉ

Excusée : Martine CASSÉ

Pouvoirs : Michel HAEMMERER ayant donné pouvoir à Didier TORCHÉ, Fabrice LEVASSEUR ayant donné pouvoir à Michel GERVAIS, Alain PICHER ayant donné pouvoir à Pierrick BERRIGUIOT

Secrétaire de séance : Gérard CHAUVEL

Ordre du jour :

- Projet de Maison d'Assistantes Maternelles :
 - o Point d'étape sur procédure des marchés publics
 - o Partenariat : cofinanceurs
- Demande d'amende de police pour parking
- Devis peinture : salle polyvalente et école
- Etude de zonage d'assainissement collectif
- Questions diverses

1. Décisions prises par délégation

Monsieur le Maire donne lecture de la décision n°2024-08 prise au titre des délégations qui lui ont été consenties par le conseil municipal.

2. Délibérations

CONSTRUCTION D'UNE MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES

- o *Point d'étape sur procédure des marchés publics*

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commission d'appel d'offres a ouvert les plis le 23 février 2024 et que le maître d'œuvre a présenté son rapport le 14 mars. Il en ressort :

- 5 lots en négociation
- 1 lot infructueux

- o *Partenariat : cofinanceurs*

Monsieur le Maire rend compte de la décision de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) concernant la subvention : il est attribué à la commune de Cormes une aide 201 600 € (forfait) sur les bases de 2023. Un courrier parviendra de la Caisse Nationale des Allocations Familiales courant avril pour confirmer ce montant. Considérant le plan de financement mis à jour, la commune devrait faire appel aux banques pour un prêt relais (ou ligne de trésorerie).

Monsieur le Maire rappelle les potentiels cofinanceurs (hors CAF) : Etat, Département, Communauté de communes, commune de Théligny et Europe.

Intervention : aucune

PRODUIT DES AMENDES DE POLICE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Conseil départemental doit procéder à la répartition du produit des amendes de police en matière de circulation routière aux communes de moins de 10 000 habitants.

Il propose de soumettre un dossier de demande de subvention pour la création d'un parking au stade municipal.

Les travaux sont estimés à 21 733.83 € HT soit 26 080.60 € TTC.

Il précise que l'attribution de cette subvention ne s'effectuera qu'après délibération du conseil municipal décidant l'engagement de l'opération au plus tard dans l'année qui suit la notification de la dotation correspondante.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres

ACCEPTÉ la réalisation de la création d'un parking au stade municipal,
S'ENGAGE à réaliser cette opération au cours du budget 2024,
AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter le Conseil départemental.

Adoptée à l'unanimité

Interventions de :

- Estelle PIAU pour connaître le taux d'aide des amendes de police.
- Pierrick BERRIGUIOT pour répondre qu'il peut atteindre un maximum à 50 % du coût hors taxes des travaux éligibles. Les années passées, le taux a varié entre 28 % et 45 % vu le nombre de demandes.
- Jean-Claude GOUHIER pour évoquer la place de stationnement PMR.
- Didier TORCHÉ pour répondre qu'il en existe déjà une.

SALLE POLYVALENTE – PEINTURES INTERIEURES

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les devis concernant les travaux de peinture intérieure de la salle polyvalente, à savoir :

- Sarthe Peinture : 9 410.85 € HT
- Gilles BREYARD : 9 304.37 € HT
- SARL DENORMANDIE : 17 131.98 € HT
- SAS GAUTHIER Entreprise : 7 318.58 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

RETIENT, après analyse technique comparative, le devis de la société Gilles BREYARD pour 9 304.37 € HT
AUTORISE Monsieur le Maire à signer et à notifier ce devis à ladite société.
AUTORISE Monsieur le Maire à régler les factures en découlant.

Adoptée à l'unanimité

Intervention : aucune

ECOLE ROGER MAHUET – PEINTURES 2 CLASSES ET DORTOIR

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les devis concernant les travaux de peinture à l'école Roger Mahuet (deux classes et un dortoir), qui doivent être engagés en juillet prochain dès le début des vacances scolaires, à savoir :

- Sarthe Peinture : 7 433.08 € HT
- Jacky AGIS : 7 995.25 € HT
- Gilles BREYARD : 7 960.25 € HT
- SARL DENORMANDIE : 10 148.95 € HT
- SAS GAUTHIER Entreprise : 10 503.66 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

RETIENT le devis de la société Jacky AGIS pour 7 995.25 € HT qui répond au besoin de la commune compte tenu de son engagement temporel.
AUTORISE Monsieur le Maire à signer et à notifier ce devis à ladite société.
AUTORISE Monsieur le Maire à régler les factures en découlant.

Adoptée à l'unanimité

Intervention : aucune

ETUDE DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une étude de zonage aurait dû être engagée au moment du schéma directeur d'assainissement collectif étant donné que la précédente date de 2005.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire présente les devis de deux bureaux d'études :

- Audit Environnement : 3 610 € HT
- Gétudes : 4 400 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

RETIENT le devis du bureau d'études Audit Environnement pour 3 610 € HT.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer et à notifier ce devis au bureau d'études.

AUTORISE Monsieur le Maire à régler les factures en découlant.

Adoptée à l'unanimité

Intervention de :

- *Didier TORCHÉ pour préciser que l'Agence de l'eau ne subventionne plus ces études.*

QUESTIONS DIVERSES

- *Accident rond-point église* : la jardinière et la signalisation seront remplacées : prises en charge par l'assurance du responsable.
- *Energie Team* : présentation du projet au conseil municipal en mai 2024.
- *Mur du cimetière* : la société MDB est intervenue pour la première partie. Une seconde partie doit être réalisée à la suite. A partir de 2025, prévoir d'autres réfections par tranche.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 45.

Le Président de séance,
Didier TORCHÉ



Le secrétaire de séance,
Gérard CHAUVEL